



## Probleme lors de la vente d'un vehicule

-----  
Par Visiteur

Je voulais vous juste vous posez une petite question il ya un mois j' ai joué le rôle d' intermédiaire lors de la vente d' un véhicule entre deux amis enfin je le pense c'était un véhicule en bonne état avec des bosses sur la carrosserie . d 'un point de vue moteur elle est impeccable les réparation on était faite par un garage. lors de la vente j' avais précisé au frère de mon amie que mon carrossier ne pouvait faire que les bosse nonla peinture j' ai deux témoins qui peuvent corroborer mes dires. Les acquéreurs sont venu voire la voiture ils sont dit que mon carrossier avait fait un travail remarquable .

Quel que semaine après la garage a passer le contrôle technique donc il avait deux bricole a faire mon garagiste m' as dit de lui dire que ses réparation seront effectués sont que les acquéreur ne paye. ils avait rendez vous ce vendredi pour faire les réparation . seulement hier la voiture est tombé en panne de batterie , seulement la voiture est garantir mais les acquéreur veulent annuler la vente et elle me demande de lui rembourser sa voiture mais je n' ai rien touché j' ai juste transmis les chèques au parties. pour éviter les procédures mon carrossier m' as dit quelle pouvait lui faire sans quelle payes aucun centime ,seulement mois je dois lui vendre ma voiture encore je suis près a leu faire pour éviter les problèmes

donc ma question seras simple est ce que je risque d' avoir des problèmes juridiques . car l' acquéreur est avocate et elle me fait très peur

De plus j' ai appris que je risquait de perde l' usage de mon bras et je pense que je suis arriver a n stade de dépression

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Quelle était précisément votre rôle dans le cadre de cette vente? Avez vous été expressément chargé de représenter le vendeur?

En tout étant de cause, en vertu des articles 1644 et suivant du Code civil, le vendeur est tenu à la garantie des vices cachés, pas son mandataire.

Je ne vois pas vraiment sur quel fondement elle pourrait vous réclamer, à vous, quoi que ce soit.

L'acquéreur a beau être avocat, cela ne la place pas au dessus des lois. Personnellement, je doute fortement que le simple fait que la voiture soit tombé en panne lui permette d'obtenir l'annulation de la vente.

Sur ce point la jurisprudence est claire:" Jugé qu'en matière de vente d'automobiles d'occasion, la garantie ne peut s'appliquezr qu'à des défauts d'une particulière gravité etc."

Arrêt Première chambre civile de la Cour de cassation, 18 décembre 1962, D. 1963, 114.

Allez donc montrer cet article à cet avocate et surtout, ne vous laissez pas impressioner.

Vous êtes dans votre droit dans cette histoire, ne la laissez pas vous convaincre du contraire.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Suite a votre question je lui est juste montrer une voiture elle a dit oui de suite puis je lui est dis que mon carrossier et

mon garagiste ne pouvait lui réparer pour 500 ? c'est ce qu'il a fait elle est même venue vérifier et elle a dit que le travail était bien fait

elle continue à m'appeler et elle veut porter plainte pour escroquerie que dois-je faire est-ce que je risque juridiquement quelque chose